

Saint François de Laval



Numéro 38 | Mai 2019

Bulletin du Centre d'animation François-De Laval

Ne devient pas saint qui veut

Par Martina de Vries

Il y a 5 ans, le 3 avril 2014, le pape François signait le décret élevant François de Laval au rang de saint, mettant fin aux efforts fournis par le Séminaire de Québec pendant 134 ans. Nous avons cru bon de vous présenter cette histoire, certainement méconnue, remplie d'embûches et de dévouement extraordinaire et qui, comme à l'image de notre saint, s'est forgée dans la patience et la persévérance.



Le 6 mai 1708, François de Laval meurt en odeur de sainteté, comme l'attestent les éloges funèbres. Le peuple perdait « Mgr l'Ancien » et nombreux furent ceux qui prirent des morceaux de ses vêtements et de ses cheveux comme reliques, car ils considéraient qu'il avait vécu comme un saint.

La question se pose donc : pourquoi ne fut-il pas reconnu saint immédiatement ?

Il faut se rappeler l'histoire politique et sociale, qui fut instable pour un temps. Mgr de Saint-Vallier, son successeur, fut retenu 13 ans en Europe et fut ainsi absent lors de la mort de Mgr l'Ancien. L'évêque suivant ne vint pas à Québec et son successeur était préoccupé avec des problèmes de juridiction. L'attention de l'Église était donc ailleurs qu'à la canonisation. Puis, il y a eu le Régime britannique (Traité de 1763), qui menaçait l'existence de l'Église catholique jusqu'en 1774. Sa situation se stabilisa avec l'Acte d'Union (1840). Ceci permit un foisonnement des causes canadiennes (les Martyrs, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, etc.) Mais, dans le cas de Mgr de Laval, personne ne se souvenait où se trouvait exactement sa tombe. Enfin, par chance, des ouvriers

(suite en page 2)

Messe d'action de grâce à la basilique Saint-Pierre du Vatican, 12 octobre 2014 Photo : Daniel Abel





Ne devient pas saint qui veut

(suite de la page 1)

la trouvèrent en 1877 lors des travaux au sous-sol de la cathédrale Notre-Dame de Québec. L'année suivante, on répéta la procession funèbre qui avait eu lieu en 1708 dans les rues de Québec et on retrouva la ferveur populaire envers le premier évêque. Ce fut le moment déclencheur.

Les premiers procès

Mais une canonisation est un processus sérieux, rigide et souvent très long.

Tout d'abord, un acteur, ici le Séminaire de Québec, devait dresser une requête écrite à l'évêque du diocèse où était mort le serviteur de Dieu (SdD). Mgr Taschereau appuya la requête et le Séminaire put porter le dossier à la Sacrée Congrégation (S.C.) des Rites (aujourd'hui la S.C. de la Cause des Saints). Les deux acteurs proposèrent un postulateur à Rome, l'abbé Pierre-Xavier Cazenave, du Séminaire de Paris, et un vice-postulateur à Québec, l'abbé Thomas-Étienne Hamel. Ceux-ci conservèrent une correspondance régulière durant leur mandat fort productif.

Puisque la S.C. des Rites (alors responsable du dossier) avait accepté de recevoir la Cause, le Séminaire pouvait commencer les multiples procès initiaux. Chaque procès se faisait d'abord à Québec pour recueillir les informations, puis à Rome pour les faire accepter par la curie.

De 1880 à 1883, débutent les procès informatifs. La *Copia publica* de 1 873 pages contient 18 témoignages, qui furent, comme c'était l'usage à l'époque, traduits en italien et, comme l'affirme l'abbé Demers, rapporteur, « n'ont pas toujours été bien traduits ». Malheureusement, nous n'avons pas encore retrouvé les versions originales françaises. Ainsi, les extraits retraduits vers le français donnent parfois une syntaxe douteuse.

(suite en page 3)

Quelques définitions :

Acteur : Le ou les demandeurs de l'ouverture d'un procès pour canonisation et qui s'engagent à la soutenir, même financièrement

Animadversiones : Objections à la canonisation du serviteur de Dieu, qui doivent être réfutées par l'avocat de la Cause

Bienheureux : À qui on peut porter un culte public, non encore universel, par exemple pour un diocèse ou une congrégation religieuse

Consulta medica : collège de médecins experts de la S.C. des Saints étudiant les miracles soumis

Consulteurs : Équipe d'experts théologiens, historiens ou médecins consultés lors des procès

Copia publica : Transcriptions (et parfois traductions) des témoignages recueillis sur la vie et les vertus du SdD

Héroïcité des vertus : Preuve que le SdD a agi pour un long temps avec toutes les vertus cardinales et théologiques

Positio : Rapport rédigé en deux parties : la vie et les vertus du SdD et les témoignages sur sa réputation de sainteté et de miracles ou faveurs obtenus par son intercession

Postulateur : Celui qui est chargé de promouvoir la Cause à Rome. Il peut demander l'aide de spécialistes pour répondre aux éventuelles difficultés présentées par l'avocat du Diable (aujourd'hui promoteur de la justice) sur la sainteté du SdD

Rapporteur général : Celui qui est en charge des études menées sur les SdD

Rapporteur : Celui qui est responsable de la documentation écrite, biographie et témoignages sur le SdD, que rédige le postulateur ou tout autre collaborateur qualifié. Ce dossier s'appelle la *Positio*

Saint : À qui on peut porter un culte universel

Serviteur de Dieu (SdD) : Candidat à la sainteté dont la Cause a été acceptée par la S.C. des Saints

Témoins contesti : co-témoin

Témoins de auditu a videntibus : Celui qui a eu un témoignage direct de quelqu'un ayant connu le SdD

Témoins de visu : Témoin ayant connu le SdD

Témoins ex officio : Témoins interpellés par la S.C. des Saints

Vénérable : Personne dont la vie et les vertus ont été reconnues héroïques, c'est-à-dire au-delà du commun des chrétiens, et à qui on peut porter un culte local

Vice-postulateur : Assistant du postulateur en dehors de Rome qui promeut la dévotion et recueille les informations et documents nécessaires pour faire avancer la Cause

Photo : Daniel Abel



La rota, côté saint Pierre et saint Paul, qui accompagne la bulle de canonisation



Saint François de Laval
Numéro 38
Mai 2019

Ce bulletin est publié deux fois l'an et est envoyé gratuitement par la poste. Il se retrouve en format PDF sur notre site web. Nous avons le souci de l'environnement. Votre inscription volontaire à notre liste d'envoi électronique permettra de minimiser l'utilisation du papier. Vous recevrez les prochains exemplaires en format PDF en vous adressant à centre@francoisdelaval.com

Pour nous joindre
Centre d'animation François-De Laval
20, rue De Buade,
Québec (Québec) G1R 4A1
Téléphone : 418 692-0228
Courriel : centre@francoisdelaval.com

Visitez notre site web :
www.francoisdelaval.com
sur Facebook et sur Twitter : @CentreFdL



Rédacteur en chef : Jean Duval
Collaborateurs : Daniel Abel, Julien Guillot,
Doris Lamontagne pfm et
Phillippe Pottier

Révision : Gilles Bureau
Roger Laberge, rsv

Conception graphique :
leccourscommunication.com

Tirage : 2 500 exemplaires, disponibles
en français et en anglais.

Membre de l'Association des médias catholiques et œcuméniques (AMéCO)



Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1920-1117

(suite de la page 2)

Ces témoignages convainquirent la S.C. des Rites que la vie exemplaire de Mgr de Laval méritait des études plus poussées. Léon XIII émit donc le décret d'introduction de la Cause le 24 septembre 1890.

Les trois prochaines étapes devaient vérifier la validité de la Cause à être inscrits aux procès de béatification et, ultimement, de canonisation.

D'abord, on tint un procès pour prouver que François de Laval ne bénéficiait pas déjà d'un culte public. Bien qu'on enseignât que « c'était un saint », comme l'affirmait Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, citant sa mère (ANP, Doc 70-3), il fut facile d'obtenir le décret de non-culte, le 4 février 1893.

Ensuite vinrent les procès pour réputation de sainteté. Comme le témoigne Hospice-Anthelme Verreau, directeur de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal et archiviste envoyé par le gouvernement canadien en 1873 pour obtenir des copies des documents relatifs à l'histoire du Canada dans les archives de Paris, Rome et Londres (ANP, Doc 70-5), « Tous les livres qui parlent de Mgr de Laval, ainsi que tous les manuscrits que j'ai consultés, le présentent comme animé du désir de la gloire de Dieu et de la santé des âmes, et plein de zèle apostolique. » Léon XIII signa le 3^e décret sur François de Laval le 11 janvier 1897.

Enfin, on tint deux séries de procès détaillant les vertus et les miracles du SdD. Une immense *Copia publica* en 3 volumes, totalisant 2 939 pages manuscrites, offrirent les témoignages de 18 personnes, en plus de 2 témoins *ex officio* et 4 témoins *contesti* (image p. 6). Certains s'étendirent sur près de 500 pages !!! Le seul qui semble avoir abordé le sujet des miracles est Auguste-Honoré Gosselin, auteur de la 1^{ère} biographie avec méthode historique moderne, en 1890 (ANP, Doc 71-1) : « On sait qu'après la mort du vénérable SdD, M. Glandelet, qui était alors vicaire général, recueillit les procès-verbaux d'un grand nombre de miracles obtenus par l'intercession de Mgr de Laval. Malheureusement, ces procès-verbaux n'existent plus, détruits dans un incendie, je crois. » Le 9 novembre 1904, Pie X confirma la validité du procès de François de Laval.

Un vénérable

Pour désigner vénérable un SdD, il faut prouver hors de tout doute l'héroïcité de ses vertus.

Ceci présentait quelques difficultés : 1) Outre le *Mémoire* de Bertrand de La Tour et la lettre du frère Houssart, il n'existait

aucun témoignage *de visu* ou *de auditu a videntibus*, et surtout, ni l'un ni l'autre n'avait été recueilli juridiquement. 2) Ainsi, les *Copia publica* offraient de touchant témoignages, mais ceux-ci étaient tous basés sur des documents anciens que les consultants ne connaissaient pas. Il fallait donc trouver ces derniers. 3) Comme l'affirmait G.-É. Demers, « il ne s'agissait pas d'étudier la vie d'une bonne petite moniale enfermée toute sa vie dans un cloître, mais bien celle d'un évêque qui, au milieu de perpétuelles difficultés religieuses et politiques, avait fondé et organisé l'Église canadienne. Les recherches devaient nécessairement être longues et compliquées. » (*L'Abeille*, février 1949). 4) Ces documents n'étaient pas tous conservés aux archives du Séminaire de Québec (et ne le sont toujours pas). Ils sont éparpillés au Canada, en France, en Italie et même en Angleterre!

Une période difficile

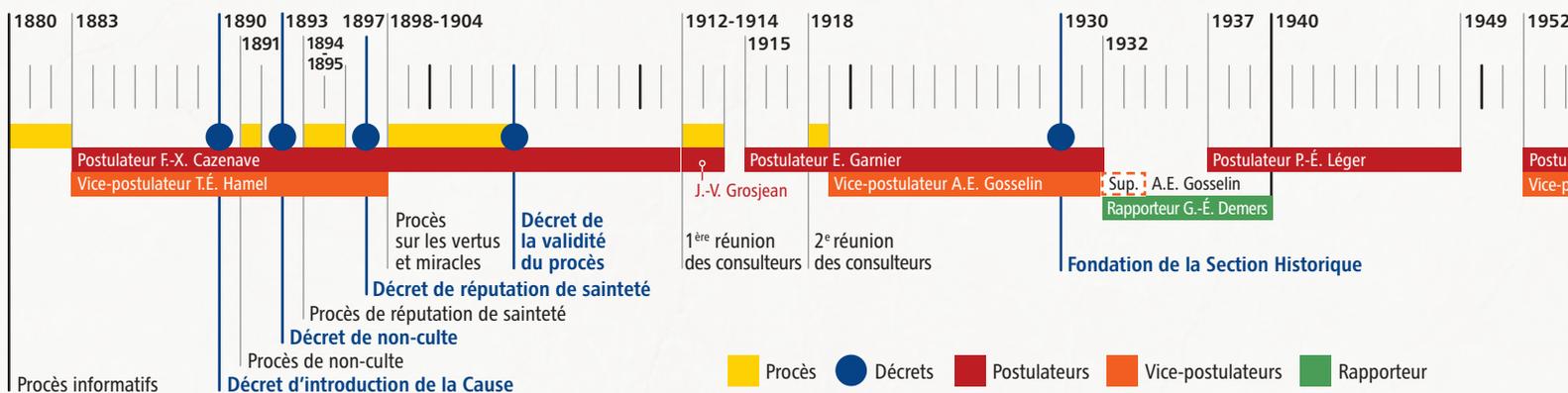
En 1912, à la suite du décès du postulateur à Rome, M. Cazenave, l'abbé Joseph-Victor Grosjean le remplaça pendant deux ans, mais mourut à son tour. L'abbé Eugène Garnier, lui aussi du Séminaire de Paris, se porta volontaire pour lui succéder. À Québec, l'archiviste, l'abbé Amédée-Edmond Gosselin, l'assista et devint par la suite son vice-postulateur officiel.

Bref historique de la S.C. des Rites

Le 22 janvier 1588, le pape Sixte V fonde une congrégation afin de resserrer le contrôle sur la nomination des saints. Entre 1734 et 1738, Benoît XIV rédige son traité *De servorum*, qui met en place les procédures officielles. Le 8 mai 1969, Paul VI divise la S.C. des Rites en deux : celle pour les sacrements et le culte divin et celle pour les causes des saints. Enfin, le 28 juin 1988, Jean-Paul II redéfinit le fonctionnement et le rôle de la Congrégation. Sa mission principale est d'examiner les cas potentiels de canonisations et de déterminer sans l'ombre d'un doute que le serviteur de Dieu a vécu dans un tel degré de sainteté que sa Cause peut être présentée au pape, afin d'obtenir un culte universel. Le Collège des rapporteurs, assisté par des experts théologiens, historiens et médecins, étudie les Causes et se prononce à son sujet. La décision ultime, toutefois, revient toujours au pape.

Mais la communication entre Rome et Québec ne fut pas aussi aisée qu'auparavant. Le nouvel avocat de la Cause, mis en fonction en 1915, était, selon les mots du rapporteur général, Mgr Antonelli, « plus lettré qu'historien ».

(suite en page 4)



(suite de la page 3)

Il demanda à A.-E. Gosselin les copies des documents conservés à Québec qu'il jugeait les plus importants; il regroupa ces dernières dans la *Nova Posito* de 1918, avec quelques oublis et erreurs de montage, et sans présentation des textes. Mais les consultants de Rome ne purent accepter ce recueil de texte : d'abord, ils avaient besoin de plus de documents et provenant d'époques variées, pour représenter tous les aspects de la très longue vie du SdD; ensuite, il fallait annoter ces documents, afin de faire la démonstration de sa vie sainte; finalement, il fallait respecter les normes de présentation de la S.C. des Rites. Ainsi, la Cause ne pouvait pas être re-présentée immédiatement. Il fallait recommencer et l'amener devant une nouvelle congrégation préparatoire.

Le 6 février 1930 vint un changement à la S.C. des Rites, qui allait grandement aider la Cause : la création par Pie XI de la Section Historique, vouée aux causes anciennes et ayant un rapporteur général pouvant guider les postulateurs dans toutes les procédures officielles.

L'œuvre colossale de Demers

Devant la nouvelle façon de procéder, le premier rapporteur, le père Henri Quentin (qui fut remplacé cinq ans plus tard, à sa mort, par Mgr Ferdinando Antonelli), proposa au Séminaire d'envoyer un prêtre qui, sous sa supervision, serait chargé de la recherche, transcription, résumé et annotation des documents anciens, ainsi que de la rédaction d'une *Positio* définitive; c'est-à-dire un rapporteur de la Cause (aujourd'hui un collaborateur).

Le choix était évident : on demanda à l'abbé G.-É. Demers de traverser à nouveau l'océan et ce, pour 7 ans.

De décembre 1932 à 1940, G.-É. Demers parcourut 45 dépôts d'archives et 5 bibliothèques publiques à travers la France, le Canada et le Vatican. Il copia 306 documents ou extraits de textes, dont 126 étaient inédits. Ses annotations abondantes et très fouillées présentèrent non seulement les documents, mais encore répondaient bien souvent aux *Animadversiones*, qui avaient bloquées la Cause en 1918.

Entre 1937 et 1950, l'abbé Paul-Émile Léger, avant son épiscopat, devint postulateur, mais avec la 2^e guerre mondiale et ses effets subséquents, rien ne put avancer. Les travaux reprirent en 1952 avec le père Romain Saint-Cyr, homme très énergique et déterminé à mener la Cause à bien. Il fut secondé de l'abbé Jean-Marie Fortier, qui, à Québec, s'occupa d'être le « propagandiste » de Mgr de Laval et qui redoubla d'efforts pour augmenter la ferveur populaire (prières, images, fêtes, activités scolaires, expositions muséales, articles, etc.).

(suite en page 5)



Mosaïque d'une vie active : chaque papier représente un document écrit par, adressé à ou concernant Mgr de Laval.

Face à cette situation, M. Garnier demanda à deux prêtres français d'étendre la recherche de documents à la France. Malgré une quête fructueuse, ils ne firent aucune copie. Tout était à recommencer. Le Séminaire de Québec décida alors de lui envoyer l'assistance d'un jeune prêtre dont il connaissait la compétence et la rigueur, l'abbé Georges-Édouard Demers. Ce dernier passa les années 1925 et 1926 en Europe. Nous conservons précieusement son journal de voyage.



Ligne de temps de la Cause de François de Laval

(suite de la page 4)

En 1956, l'œuvre de M. Demers fut publiée : l'*Altera Nova Positio*. Il ne manquait que l'introduction et les réponses complètes de l'avocat aux objections pour compléter le rapport. À la grande exaspération du père Saint-Cyr, Mgr Antonelli, débordé, trainait à rédiger l'introduction et refusait son aide. Il était aussi incapable de trouver un avocat qui travaillerait rapidement et, comble de malchance, la S.C. des Rites déménagea ses bureaux (ce qui prit des mois)!!! Habile, le postulateur supplia le Séminaire de faire revenir à Rome le protégé d'Antonelli. M. Demers assista son ancien mentor dans la rédaction et proposa un avocat « cher mais expéditif », qui, par la suite dans la correspondance avec Québec, fut surnommé « le cher Serafini ». Ainsi parut la *Novissima Positio* en 1959, qui mena, enfin, au décret de reconnaissance de l'héroïcité des vertus par Jean XXIII le 28 février 1960.

Un bienheureux

Pour désigner un bienheureux, on requiert ordinairement un miracle attribué directement à l'intercession du SdD, ou que celui-ci soit mort martyr. Le postulateur à Rome, le père Angelo Mitri (début en 1971), et son vice-postulateur à Québec, l'abbé Honorius Provost, ouvrirent trois « fronts de bataille ».

1) Ils firent parvenir plusieurs cas de guérison pour étude à la *Consulta Medica*. Parmi ceux-ci, celui de Rosie O'Farrell, attesté par le Dr Piuze, déjà sous étude en 1923.

Tissu ayant été trempé dans le sang de Mgr de Laval à sa mort

Photo : Daniel Abel



2) Afin de favoriser une dévotion populaire, on fonda au Québec le Comité des Fondateurs, dont chaque membre avait un Centre dédié à son vénérable.

3) Ils impliquèrent aussi les laïcs, avec des experts qui rédigeaient des articles, des homélies, des émissions radiophoniques, etc. Par exemple, le 4 mai 1965, M. Provost envoya la lettre du frère Houssart au Dr Alexandre Morissette, afin d'obtenir une analyse psychanalytique de l'âme de Laval. (Vu l'immensité du Fonds Provost aux archives du Séminaire, nous n'avons pas encore trouvé la réponse.)

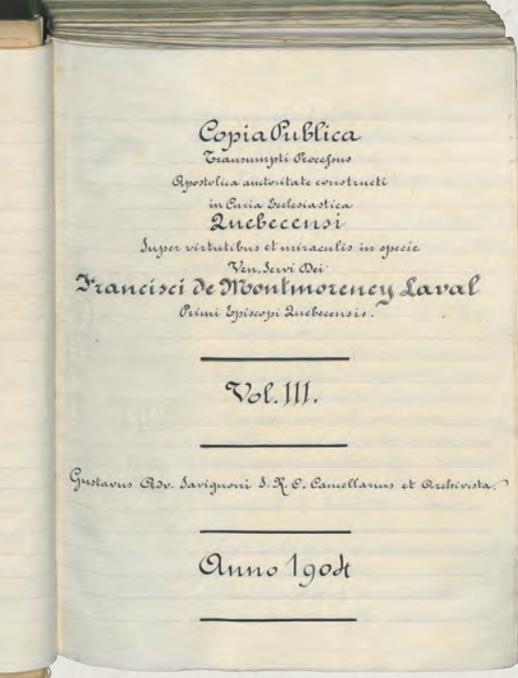
Le 10 mars 1978, le cardinal Roy envoya une longue lettre au pape qui présentait la demande des évêques canadiens afin d'obtenir une béatification malgré la difficulté de prouver les miracles obtenus dans le passé. Jean-Paul II signa le décret de béatification le 22 juin 1980.

Un saint

Dans l'attente d'un miracle, le Séminaire n'envoya pas de postulateur à Rome avant 1999, où des cas très intéressants furent présentés. On compte, entre autres, de 1996 à 1999, la guérison de l'hépatite C de J. Labrecque ; du cancer du pancréas de G. Paquet ; et du syndrome Guylain-Barré de G. Paquette. Le père Roger Laberge se rendit à Rome pour 15 ans et, à Québec, l'abbé Jacques Lemieux, vice-postulateur, se chargea de la dévotion populaire et de rapporter les faveurs obtenues.

En octobre 2013, le père Laberge fut informé que le pape François proposait une canonisation *equipollente*, c'est-à-dire équivalente à une canonisation ordinaire mais sans cérémonie habituelle : on dit alors que la sainteté du SdD est prouvée *de facto* par la vie qu'il a menée.

(suite en page 6)



La *Copia publica* de 1904, vol 3, recueille les témoignages des procès sur l'héroïcité des vertus de Mgr de Laval

Image : Musée de la civilisation de Québec, MS947c

Et c'est ainsi qu'après 134 ans d'efforts et d'espoir, François de Laval fut reconnu saint le 3 avril 2014. (Et puisque les bulles de Mgr de Laval avaient toujours été en retard, celle-ci tarda aussi de près d'un an avant d'être reçue.)

En célébrant son 5^e anniversaire de canonisation, nous pouvons dire, ici au Centre, que notre travail a quintuplé depuis 2014. Saint François de Laval est plus populaire que jamais. ■

Bibliographie :

Correspondance des postulateurs conservée au Musée de la Civilisation
Informatio de l'*Altera Nova Positio*, 1956

Tableau sur l'histoire de la Cause publié dans *Pastorale-Québec. Livret Sp. L'héritage de sainteté de la Nouvelle-France*, 1980, p. 8-9

Les *Copia publica*, *Positio* et décrets sont conservés aux Archives de l'archidiocèse de Québec et au Musée de la Civilisation.

(suite de la page 5)

C'est une procédure existante depuis longtemps dans l'Église, bien qu'utilisée rarement et à la discrétion du souverain pontife. Le pape François l'avait d'ailleurs déjà utilisé deux fois depuis le début de son mandat, pour Angèle de Foligno et Pierre Fabre.

Aucune étape n'ayant été facile, celle-ci ne pouvait faire exception : le père Laberge dut s'arrêter quelques jours en décembre 2013 pour des raisons de santé; de plus, il avait atteint l'âge limite d'un postulateur. Le secrétaire de la S.C. des Saints étendit son mandat *en sursis* et, assisté par un confrère, le père Yvon Sabourin, il termina à la date limite la 10^e et dernière *Positio*, celle pour la canonisation.

Les évêques et les cardinaux, réunis le 1^{er} avril 2014, décidèrent de soumettre au pape François la canonisation de Mgr de Laval. Le préfet de la S.C. des Saints se proposa pour rencontrer le Pape dès le lendemain, mais celui-ci ne put le recevoir que le 3 avril. Le père Laberge put alors annoncer au Séminaire l'heureuse nouvelle.

Les 10 Positios

- 1890 : *Positio Super Introductione Causae* (Rapport sur l'introduction de la Cause du SdD)
- 1892 : *Positio Super Non-Cultu* (Rapport sur le non-culte public du SdD)
- 1896 : *Positio Super Fama Sanctitatis* (Rapport sur la réputation de sainteté du SdD)
- 1904 : *Positio Super Validitate Processuum* (Rapport sur la validité du procès de la Cause du SdD)
- 1911 : *Positio Pars Prima* (dite *Summarium*) (Rapport, la première partie, résumant les témoignages des procès, qui devait être en 2 volumes mais qui ne fut jamais complété)
- 1918 : *Nova Positio* (Nouveau rapport)
- 1931 : 1^{re} *Altera Nova Positio* (1^{er} Autre nouveau rapport, jamais complété)
- 1956 : *Altera Nova Positio* (Autre nouveau rapport)
- 1959 : *Novissima Positio* (Le plus nouveau rapport, complétant celui de 1956)
- 2014 : *Positio Super Canonizatione Æquipollenti* (Rapport sur la canonisation équivalente)



Allez à toutes rencontres!

Pourquoi ne pas souligner le cinquième anniversaire de la canonisation de saint François de Laval en offrant à vos communautés la chance de pouvoir vénérer la grande relique de notre saint.

En plus du reliquaire, nous avons préparé un trousseau d'animation sur différents thèmes.

Pour recevoir le reliquaire, signifier votre demande au Centre au 418 692-0228 ou centre@francoisdelaval.com



Photo : Daniel Abel

ACTUALITÉ

ALBUM

1 Un saint à connaître

L'historien titulaire du Centre, Gilles Bureau, a été invité par le curé Patrice Breton, de la paroisse Bon-Pasteur du diocèse de Québec, à partager ses connaissances sur saint François de Laval devant une quarantaine de personnes, dans le cadre d'une conférence tenue le 15 janvier dernier à l'église Saint-Pierres-aux-Liens. Sur la photo, Gilles Bureau, après la messe d'action de grâce à la basilique Saint-Pierre du Vatican, 12 octobre 2014.

2 Messe d'action de grâce

À la suite du décret de l'archevêque de Québec du 30 octobre 2018, qui visait à regrouper toutes les paroisses du quartier Limoilou de la Ville de Québec avec celles déjà unies sous le vocable de François de Laval en 1998, l'équipe pastorale tint à faire une célébration d'action de grâce le 25 janvier dernier sous la présidence du curé Julien Guillot. Sur la photo, il reçoit pour l'offertoire une statue de notre saint.

3 Des gens à connaître

Avec un groupe de bénévoles, l'unité pastorale Sainte-Marie-du-Lac de l'archidiocèse de Sherbrooke propose à leurs fidèles (à partir du 18 mars dernier) la série de rencontres « Notre histoire ». Sous forme d'un « talkshow », l'animateur, le curé Choquette (curé fondateur de la paroisse Sainte-Agnès du Lac Mégantic), personnifié par le curé actuel, l'abbé Gilles Baril, invite de valeureux personnages comme Samuel de Champlain, Mgr de Laval, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Mère d'Youville, Jeanne Mance, le frère André, les Martyrs canadiens et bien d'autres... Ça promet!

4 Un Français à connaître

Nous vous partageons le témoignage de l'abbé Philippe Pottier, vicaire général du diocèse de Séz en France et un des responsables de l'organisation de la retraite annuelle qui a regroupé une soixantaine de prêtres et trois évêques au Foyer du Tressaint du 28 janvier au 2 février dernier: « Sœur Doris, j'ai aimé la manière dont tu nous a permis d'entrer en amitié avec François de Laval pour éclairer nos aujourd'hui de la mission, du ministère; et ce beau lien avec notre pape François aux intuitions et engagements tellement précieux pour notre Église aujourd'hui, à son courage. » Nous les remercions tous deux de cette initiative.



Photo : Agence Felice



Photo : Daniel Abel



Photos : Philippe Pottier





Photo : Daniel Abel

Tombeau de François de Laval sous la chapelle extérieure du Séminaire de Québec (1878-1950)

ICONOGRAPHIE

L'Apothéose de Christophe Colomb

Œuvre inachevée de Napoléon Bourassa (1827-1916). Entreprise à 78 ans, il s'acharnera en vain à la terminer jusqu'à son décès 7 ans plus tard.

Destinée à l'Hôtel du Parlement de Québec, cette immense toile représente en un panthéon les grands personnages de l'histoire universelle et ceux des Amériques, réunis autour de Christophe Colomb, peint dans la partie supérieure, au centre, et couronné par le personnage allégorique de la Gloire.

Au deuxième plan, près des allégories de la Constance, de la Force et de la Vigilance, représentées par trois femmes assises, on peut reconnaître François de Laval à la suite de Cartier et de Champlain.

L'Apothéose de Christophe Colomb (1905-1912), huile sur toile en grisaille, 484 cm x 734 cm
Musée national des Beaux-arts du Québec

Photos : Daniel Abel

